



## éditorial

2006 sera pour la direction des archives départementales une sorte d'année pivot. Pourquoi ? 13 années après son installation le logiciel Ariane des archives départementales sera remplacé en douceur par un autre système, avec pour objectif un meilleur service rendu au public par un fonctionnement plus efficace du système.

Pour préparer ce basculement dans un inconnu bien balisé, parce que depuis plus de 18 mois les collaborateurs des directions des systèmes d'information et des archives travaillent assidûment sur ce projet, l'équipe des archives départementales, à Dainville, lance une opération de reconnaissance des collections départementales complète. On s'attachera à localiser la moindre boîte, la plus petite chemise, l'humble tirage à part, le plan le plus modeste, afin d'alimenter la nouvelle base au moyen d'informations sûres. Dans le même temps, d'importants travaux d'amélioration des espaces d'accueil et de consultation auront lieu.

Pendant deux mois, la salle de lecture de Dainville sera donc fermée. Il était exclu de priver les usagers d'un accès aux archives pendant cette période puisque la deuxième salle de lecture, à Arras, reste ouverte : la consultation des archives de Dainville pourra donc s'y faire avec une organisation particulière mise sur pied à cet effet.

Et, quand la salle rouvrira, les lecteurs d'*Histoire et Mémoire* pourront plus à leur aise exploiter tous les nouveaux gisements de connaissance historique que l'équipe des classements présente dans les pages qui suivent.

La fin de 2005 approche : à tous les lecteurs d'*Histoire et Mémoire*, je souhaite dès maintenant une bonne et fructueuse nouvelle année de recherche !

Dominique DUPILET  
Président du Conseil Général



Prise de Saint-Omer

Dans le grand Escalier de Versailles.

Peint par F. Vandermeulen, et les ornements par C. Le Brun.

Audomaropolis expugnatio.

In myriobus sculis Versaliarum.

Expugnatio in p. F. Vandermeulen, ornamento vero C. Le Brun.

Prise de Saint-Omer dans le grand escalier de Versailles. Peint par F. Vandermeulen, et les ornements par C. Le Brun, gravure de Louis Surugue de Surgis, [1725], 3 Fi 690. Cette planche fait partie d'un recueil diffusant la décoration de l'escalier des Ambassadeurs, à Versailles, avec ses peintures d'Adam-Frans van der Meulen représentant les prises de Cambrai, Saint-Omer, Valenciennes ainsi que la bataille de Cassel en 1677.

# L'ARCHIVISTE, UN PASSEUR D'HISTOIRE

Classer, c'est donner du sens. C'est offrir au lecteur les clefs de sa recherche en explicitant la raison d'être des documents qu'il s'approprie à consulter. C'est trouver l'équilibre entre un plan de classement compréhensible par un esprit du XXI<sup>e</sup> siècle et l'ordre originel des dossiers. C'est éliminer afin que seules les informations réellement pertinentes pour l'Histoire soient conservées. C'est enfin trouver les termes adéquats pour décrire chaque dossier, à sa place et à l'aune de son importance dans le fonds. Classer réclame du temps et du personnel qualifié.

Les archives départementales ont fait de cette activité une de leurs priorités<sup>1</sup>. Nous présentons ci-après les fonds les plus intéressants classés au cours des douze derniers mois.

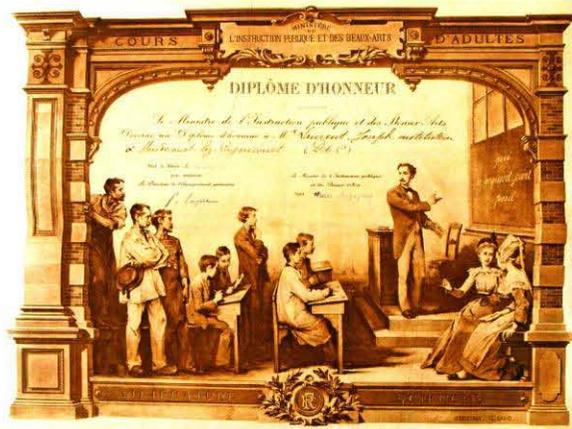
**Les fonds modernes (an IX-1940) : sous-séries 1 R (listes de recensement et d'appel des conscrits), T (dossiers personnels d'instituteurs) et 4 T (archives des architectes ordinaires et en chef des monuments historiques)**

Le répertoire des registres matricules d'incorporation militaire était achevé depuis décembre 2003. Restaient à classer les tableaux de recrutement cantonaux, rédigés à l'issue du tirage au sort des conscrits entre 1798 et 1905<sup>2</sup>. L'appel ne concerne à cette époque qu'une partie d'entre eux, déterminée par les besoins annuels de l'armée. Les jeunes gens, préalablement recensés dans leur canton de naissance<sup>3</sup>, sont répartis après tirage au sort entre appelés et libérés, et les renseignements suivants portés au rôle : date et lieu de naissance, filiation, degré d'instruction (à partir de 1847), profession, taille, motif d'exemption ou d'ajournement que le candidat se propose de faire valoir (le plus souvent défaut de taille, maladie chronique ou charge de famille), enfin décision du conseil de révision. Le formulaire reste extrêmement stable tout au long de la période, en dépit d'un changement dans la dénomination de ces documents en 1881 (listes cantonales de tirage au sort puis listes de tirage au sort et du recrutement cantonal). Tout au plus ajoute-t-on, à partir de 1895, la liste des ajournés des classes antérieures : détenus, étudiants, ecclésiastiques, etc.

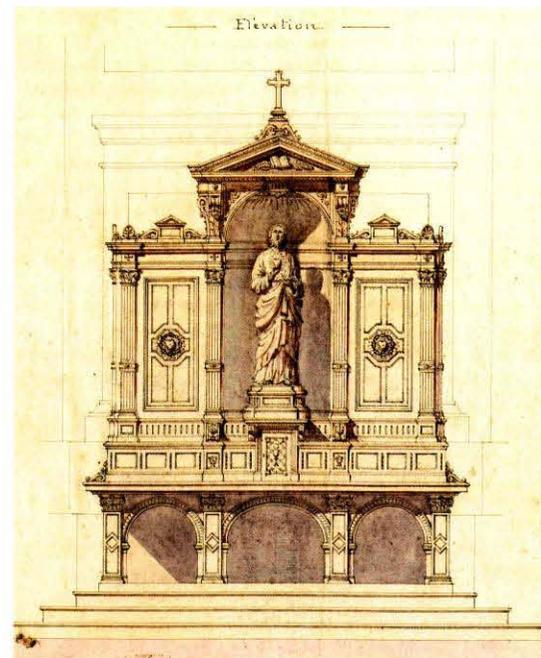
Ces tableaux de recrutement représentent la seule source disponible pour recueillir quelques éléments militaires et sanitaires sur des hommes nés avant 1847. Malheureusement, la collection est très inégale en raison des dommages subis par la préfecture et les archives pendant la première guerre mondiale<sup>4</sup>. Le chercheur recourra d'abondance aux listes communales de recensement encore conservées dans les archives municipales ou déposées aux archives départementales. Les procès-verbaux des opérations du conseil de révision (1881-1940) ne présentent d'intérêt que pour des études statistiques. L'ensemble de ces documents contient des renseignements médicaux. Pour cette raison, leur communicabilité est fixée à 150 ans après la date de naissance des intéressés. Des dérogations restent possibles (se renseigner auprès de la présidence de salle). On signale, à titre de source complémentaire, les registres d'engagements et de rengagements volontaires, conservés dans les fonds des tribunaux de première instance<sup>5</sup> (sous-série 3 U) : la loi du 10 mars 1818 basait le recrutement de l'armée sur les engagements volontaires et celle du 27 juillet 1872 permettait de souscrire un engagement pour une courte période

afin d'échapper au service long de droit commun. Certaines catégories de conscrits, les étudiants notamment, se montrèrent très friands de cette opportunité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les engagements volontaires n'ont jamais disparu.

Plus de 6 600 dossiers individuels d'instituteurs (T 1165-1567) ayant exercé dans le Pas-de-Calais entre 1878 et 1945 avaient été inventoriés en 1995. Il manquait encore un répertoire simple d'utilisation. La lacune est désormais comblée, avec un index des noms de lieux et de personnes. On retrouve naturellement, d'un dossier à l'autre, les mêmes pièces permettant de suivre une carrière : une fiche de renseignements indiquant l'état civil du postulant à l'enseignement, ses diplômes et une appréciation de l'inspecteur primaire sur ses aptitudes décelées lors d'un entretien préalable ; des rapports annuels du directeur sur son adjoint, où sont décrites non seulement ses qualités professionnelles, mais aussi sa conduite en dehors de l'école ; des rapports de l'inspecteur primaire et des lettres de félicitation ou de blâme adressées par l'inspecteur d'académie ; les demandes de changement de poste accompagnées des arrêtés de nomination ; et enfin une feuille récapitulative des états de service nécessaire au calcul de la retraite. Mais l'intérêt de ces dossiers va au-delà. On y trouve, en effet, de très nombreuses informations sur les écoles et les méthodes pédagogiques, au détour d'une lettre certes, mais surtout grâce à un questionnaire envoyé en 1878 dans toutes les communes. Les maîtres y décrivent l'aménagement de la classe, le matériel scolaire (livres utilisés, cartes murales, spécimens pour les leçons de choses...), ainsi que le nombre d'élèves et la fréquentation scolaire. Ces documents complètent utilement les dossiers de l'inspection académique sur les bâtiments scolaires (T 273-298) ainsi que les archives de la sous-série 2 O (dossiers d'administration communale).



Diplôme d'honneur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts décerné à Joseph Laurent, instituteur à Hendecourt-lès-Cagnicourt, 5 juillet 1914, T 1412 10bis.



Projet de reconstruction de l'autel du Sacré-Cœur de la cathédrale d'Arras, élévation de Philippe Gieseler, architecte en chef du département, 22 mars 1869, 4 T 2.

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine a versé en 2004 un fonds particulièrement intéressant (4 T 1-33), renseignant l'activité des architectes ordinaires et en chef des monuments historiques (essentiellement Pierre Paquet, Paul Decaux et Paul Degez) pendant l'entre-deux-guerres et le second conflit mondial. La majeure partie des archives concernent la reconstruction des monuments après la première guerre : églises d'Aix-Noulette et de Lestrem, beffroi de Béthune, cathédrale, palais Saint-Vaast, chapelle des Chariottes, hôtel de ville et places à Arras. Les dossiers sont naturellement techniques : devis, plans d'exécution, photographies (près de 900 pour Arras, qui présentent l'immense intérêt d'être toutes identifiées et datées, constituant ainsi une sorte de reportage photographique sur la reconstruction), etc. Le chercheur sera en revanche déçu par la pauvreté des dossiers d'entretien des monuments historiques (quatre cotes entre 1913 et 1952). Le fonds documentaire (XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècles) que s'étaient constitué les architectes est beaucoup plus intéressant : on y trouve de nombreux plans de la cathédrale d'Arras relatifs pour la plupart à son aménagement intérieur (autels du Calvaire et du Sacré-Cœur, baldaquin de l'autel paroissial, buffet d'orgue...), un plan du grand séminaire, et plusieurs plans par niveau du beffroi de Béthune ; également des photographies, des cartes postales et des gravures représentant les édifices remarquables du département. On notera enfin, dans les archives personnelles de Paul Degez, des carnets de croquis et de notes réalisés par les architectes Augustin et Tiburce Degez dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ainsi que des plans des églises Saint-Nicolas de Bapaume et Saint-Vaast de Béthune.

On signalera, enfin, que le service maritime des ports de Boulogne et de Calais a versé quelques dossiers touchant, entre autres, à la construction de l'aéroport du Touquet ou de digues-promenades à Wimereux, et que le classement du fonds de l'administration de l'enregistrement et du timbre se poursuit<sup>6</sup>.

**Les fonds contemporains<sup>7</sup> (postérieurs à 1940) : archives de la première division de la préfecture (administration et réglementation générale, nationalité et affaires militaires) et de la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer (31 W)**

Le classement des dossiers de la première division de la préfecture concerne les archives conservées dans la série W et versées jusqu'à la réorganisation administrative du 10 juillet 1964. Ont également été pris en compte les documents qui avaient été placés dans les séries dites modernes, principalement M (administration générale et économie) et R (affaires militaires et organismes en temps de guerre). On renvoie le chercheur à l'introduction du répertoire pour mieux connaître l'évolution de l'organisation interne de la première division entre 1939 et 1964. Ce répertoire méthodique rassemble des dossiers de manière discontinue, voire même de séries différentes ; cette pratique ne doit pas dérouter l'utilisateur : la cote n'est en effet qu'une étiquette sans signification intellectuelle dans ce cas.

Les pistes de recherche que présentent ces dossiers sont multiples. La partie "administration générale", constituée des versements du 1<sup>er</sup> bureau, est sans doute l'une des plus riches. Outre l'activité du conseil de préfecture interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais (de 1938 à 1953 : jugement des comptes des percepteurs des communes et des établissements publics ; contentieux administratif), elle concerne :

- les associations françaises et étrangères (recensement, enquêtes, déclarations, autorisations, dissolution, subventions, surveillance ; de 1940 à 1960 environ) ;
- la presse et le dépôt légal des périodiques (déclarations de parution, de reparution et de tirage, attribution de papier ; de 1944 à 1964) ;
- l'enquête statistique, l'état civil et la nationalité française pendant la seconde guerre mondiale, ainsi que l'état civil des citoyens français musulmans originaires d'Algérie, résidant en métropole, en 1950-1951 ;
- la guerre : administration générale sous l'Occupation, réquisition de cycles et de pneumatiques, et quelques dossiers de la commission départementale d'épuration et du comité départemental de libération ;
- l'immobilier : contrôle des loyers et des relations entre bailleurs et locataires (expulsions de locataires, changement d'affectation de locaux d'habitation en locaux à usage commercial, attribution de logement, principalement de 1940 à 1960), application de la loi du 16 novembre 1940 sur les mutations de propriétés, qui doivent être autorisées par le préfet (registres récapitulatifs, autorisations par ordre chronologique et fiches nominatives par ordre alphabétique des acquéreurs, de 1940 à 1946), et réquisitions de logements d'office, elles aussi ordonnées par le préfet (registres récapitulatifs, ordres de réquisition par ordre chronologique et recensements des locaux réquisitionnés, de 1945 à 1962) ;

<sup>1</sup> Environ 510 mètres linéaires ont été portés à la connaissance du public en 2005.

<sup>2</sup> La loi du 21 mars 1905 fait disparaître le tirage au sort en instaurant le service militaire universel. Les tableaux de recensement cantonaux continuent toutefois à être tenus jusqu'en 1940. Ils présentent l'intérêt de mentionner tous les conscrits d'une classe, y compris les inscrits maritimes, absents des registres matricules. A cette exception près, le chercheur privilégiera ces derniers, plus riches d'informations. Ils sont conservés à partir de la classe 1867 (1865 pour l'arrondissement de Saint-Omer).

<sup>3</sup> Parfois dans celui de la résidence.

<sup>4</sup> Arrondissements d'Arras, Montreuil et Saint-Omer (1881-1940), Béthune (1839-1940), Boulogne-sur-Mer (1836-1873, 1881-1940) et Saint-Pol-sur-Ternoise (1812-1940).

<sup>5</sup> Tribunaux d'Arras (1818-1928), Béthune (1818-1923), Boulogne-sur-Mer (1818-1924) et Montreuil (1818-1861). Les tribunaux de Saint-Omer et de Saint-Pol-sur-Ternoise, dont le classement est encore provisoire, n'ont pas livré de tels registres. Ces documents sont librement communicables.

<sup>6</sup> Bureaux classés en 2005 : Ardres, Auxi-le-Château, Bertincourt, Beuvry, Campagne-lès-Hesdin, Frévent et Boulogne et Béthune en grande partie. Les répertoires, encore provisoires, sont à demander à la présidence de salle.

<sup>7</sup> Ne sont signalés ici que les dossiers qui ont fait l'objet d'un classement approfondi. Pour information, 400 ml environ ont été versés cette année aux archives départementales.

**CONTRE L'IMPOSTURE!****Travailleuses et Travailleurs****du Pas-de-Calais, manifestez  
votre dégoût et votre colère  
en vous ralliant à la****CANDIDATURE DE PROTESTATION****OUVRIERE****Claude LAVEZZI**

Ouvrier du Bâtiment



Responsable (général) du travail du Parti dans les entreprises pour le Nord-Pas-de-Calais  
 Secrétaire du Comité Inter-  
 Secrétaire de la section du Nord  
 Exclu du P.C.F. pour s'être élevé contre les méthodes employées envers André Marty  
 Secrétaire général des Jeunesses Communistes de France  
 Membre du Comité de Coordination des Comités de Redressement du P.C.F.

Tract électoral de Claude Lavezzi, candidat aux élections législatives partielles du 2 mai 1954, 1 W 7697. Fils de François Lavezzi qui participa activement à la création du parti communiste français, il est membre de la Fédération des Jeunesses communistes à partir de 1934 et quitte la France fin 1940 pour combattre dans l'Armée Rouge. Responsable de la section communiste du Calvados, il est exclu du parti en 1952 pour avoir soutenu André Marty et Charles Tillon. Il fonde alors Les Jeunesses communistes de France, à l'existence éphémère, et publie *La Jeune Garde rouge*.

- **les élections politiques** : révision des listes électorales (avec notamment des relevés numériques des électeurs inscrits en 1956-1957), administration locale (principalement communale) pendant la seconde guerre mondiale, procès-verbaux et tableaux des résultats des élections municipales (1945-1959), cantonales (1945-1959), législatives (1945-1958) et au Conseil de la République puis au Sénat (1946-1959), ainsi que des référendums de 1945 à 1962.

La partie "réglementation" est également très riche. Constituée des versements du 2<sup>e</sup> bureau, elle concerne :

- **la réglementation générale**, notamment des cinémas, des débits de boissons, des maisons de tolérance et des casinos (des années 1900 aux années 1950), ainsi que les autorisations d'organiser des courses cyclistes et des manifestations aériennes (années 1940-1950) et d'exercer des professions réglementées, telles que gardes-chasse et gardes des récoltes pendant la seconde guerre mondiale, gardes particuliers et chauffeurs de taxi dans les années 1940-1950 ;
- **l'organisation, le fonctionnement et la gestion des services de police** (principalement dans les années 1940) ;
- dans le **domaine judiciaire**, le fonctionnement et la gestion du personnel des établissements pénitentiaires (des années 1900 aux années 1950), ainsi que des camps d'internement pendant la seconde guerre mondiale, mais aussi les propositions d'admission à la libération conditionnelle (1925-1954) ;
- une liasse sur **l'organisation et le fonctionnement du service de la répression des fraudes** (années 1900 à 1950), ainsi que des registres d'inscription des échantillons prélevés (années 1940) ;
- **la circulation** : délivrance, retrait ou défaut de permis de conduire et de cartes grises, registres des mutations des véhicules automobiles, autorisations de mise en circulation des véhicules employés au transport en commun des voyageurs (des années 1930 aux années 1950), autorisations de circuler (1940-1949) ;
- **le service des carburants** (organisation du service, recensement et attribution des rations de base et des allocations spéciales d'essence, de gas-oil et de fuel-oil, de 1940 à 1949, puis de 1956 à 1957) ;
- **les établissements classés** : déclarations et demandes d'autorisation d'ouverture et d'installation (celles-ci vont surtout de la loi du 19 décembre 1917, qui succède au décret impérial du 15 octobre 1810, aux années 1960, mais elles remontent parfois au milieu du XIX<sup>e</sup> et sont accompagnées de nombreux plans), ainsi que déclarations rejetées, plaintes et enquêtes contre la pollution de l'air et de l'eau (principalement des années 1940 aux années 1960).

La partie "nationalité" comprend les documents versés par le 3<sup>e</sup> bureau, qui perd en 1950 une partie de ses attributions au profit du 2<sup>e</sup> bureau (professions réglementées). Sont abordés principalement :

- **la réglementation des professions itinérantes** (1939-1950) ;
- **le recensement de la population étrangère** résidant dans le Pas-de-Calais (listes nominatives et états numériques par nationalité, par sexe et par profession, 1940-1945) ;

- **la surveillance, l'internement et l'expulsion des étrangers**, l'attribution d'allocations aux familles des internés administratifs, la transformation des prisonniers de guerre allemands en travailleurs libres, l'attribution de cartes d'identité et de voyage entre la France et l'Allemagne, le rapatriement de ressortissants étrangers et de militaires polonais démobilisés (1939-1949).

La partie "affaires militaires" rassemble les versements du 4<sup>e</sup> bureau. Elle concerne :

- **la colombophilie civile** : autorisations d'ouverture, de transfert et de fermeture de colombiers de pigeons voyageurs (arrêtés préfectoraux, listes récapitulatives et fiches individuelles des bénéficiaires, français et étrangers, de 1940 à 1960) ;
- **les événements militaires sous l'Occupation**, le recrutement des années 1940 et la formation dans les écoles militaires des années 1930 à 1950 ;
- **l'attribution d'allocations aux familles** dont les soutiens sont appelés sous les drapeaux (quelques dossiers individuels, listes récapitulatives des bénéficiaires, registres de contrôle d'inscription, de 1940 à 1958), de secours aux familles des prisonniers de guerre au titre du fonds national de solidarité (listes des bénéficiaires et registres de versement, de 1940 à 1947), d'indemnités aux victimes des troupes d'occupation (dossiers individuels et registre récapitulatif des demandes, fiches individuelles des victimes, de 1941 à 1944) et de la médaille commémorative de la seconde guerre mondiale ;
- **la défense passive** : correspondance chrono, inventaire du matériel, distribution, entretien et récupération de masques à gaz, remboursement des dépenses de la défense passive et attribution de secours et de récompenses aux victimes de la défense passive (années 1940) ;
- **les sapeurs-pompiers** : organisation des services d'incendie et des corps de sapeurs-pompiers, création de casernes et acquisition de matériel, rapports d'incendie et d'opération, fêtes et cérémonies, indemnités et honneurs (des années 1940 aux années 1960). Certaines catégories de documents sont soumises dans ce fonds à une demande de dérogation. Sont notamment concernés, au titre du délai de 100 ans, les radiations des listes électorales pour condamnation, les propositions de libération conditionnelle et les extraits de casier judiciaire pour attribution de médailles commémoratives et, au titre des 60 ans, les liasses contenant des rapports de police, de gendarmerie et des renseignements généraux, des enquêtes, des fiches nominatives et des notices individuelles de renseignements et des demandes d'intervention, ainsi que les dossiers d'installations classées, cette fois en raison de la nécessaire protection du secret industriel et commercial. Naturellement, l'application du délai de 60 ans n'est effective qu'après vérification dans les dossiers concernés du bien-fondé de cette restriction à la communication. Cette vérification s'effectue au moment de la demande de communication, dans un délai bref mais pas immédiat, et permet de dispenser l'utilisateur d'une demande de consultation par dérogation aux règles du droit commun.

Les archives de la sous-préfecture de Boulogne pendant la seconde guerre mondiale<sup>8</sup>, auparavant disséminées dans la sous-série 2 Z, ont été regroupées de façon fictive dans le versement 31 W. Aux traditionnels échanges entre sous-préfet, préfet et maires, viennent s'ajouter ceux avec les autorités allemandes d'occupation, après la débâcle de 1940 et le rattachement du Pas-de-Calais au commandement militaire de Bruxelles. Le correspondant habituel de la sous-préfecture est la *Kreiskommandantur* de Boulogne, rapidement repliée à Desvres, qui dépend de l'*Oberfeldkommandantur* 670 de Lille et dont le

ressort correspond à l'arrondissement français. Mais, à l'occasion, l'administration française peut avoir affaire à des entités militaires de moindre importance, comme la *Standortskommandantur* de Boulogne-sur-Mer, dont l'autorité se limite à cette ville, ou à la *Wehrmachtskommandantur* de Calais. L'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, déjà vaste<sup>9</sup>, présente en outre l'inconvénient, durant l'Occupation, d'être particulièrement exposé aux bombardements alliés (le 8 décembre 1941 à l'aube, un chapelet de bombes anglaises anéantit ainsi l'hôtel de la sous-préfecture). En raison de cette exposition et du contexte de guerre, les restrictions à la liberté de circuler sont particulièrement drastiques et une partie de l'arrondissement, le long de la Manche, est déclarée "zone interdite" ou "zone rouge".

C'est peu de dire que le poste périlleux de Boulogne-sur-Mer, à cette époque, n'est pas particulièrement recherché, ce qui explique en partie qu'une demi-douzaine de responsables s'y succèdent en l'espace de quelques années. En avril 1941, Robert Martin remplace Eugène Morin – en poste à Boulogne-sur-Mer depuis 1933, valeureux sous-préfet de guerre durant le siège de 1940, mais admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il s'agit là d'une nomination importante, puisqu'elle démontre qu'en dépit des velléités allemandes d'annexion du Pas-de-Calais, l'Etat français, malgré tout, a toujours la faculté de désigner ses représentants. Dès le mois de décembre, Maurice Cottoli succède à Robert Martin et prend ses fonctions au lendemain de la destruction de l'hôtel de la sous-préfecture ; il lui faut scinder ses services, les bureaux des allocations militaires et de l'administration communale étant transférés à Desvres tandis que l'administration générale reste à Boulogne, dans un hôtel. Maurice Cottoli, nommé dans l'Aube, cède rapidement la place à Michel Henry de Villeneuve, un patriote qui se rend très vite suspect aux yeux des occupants, puis entre ouvertement en conflit avec la *Kreiskommandantur* lors des bombardements du Portel. En novembre 1943, René Schmitt le remplace, et se montre plus conciliant avec l'occupant, sans être pour autant un collaborateur à tous crins. Il subit le siège de la ville à la fin de l'été 1944 avant d'être déposé le 18 septembre par le commandant Mengin, représentant de Closon, commissaire régional de la République mis en place à Lille par la Résistance gaulliste. Ce n'est que le 2 octobre que Pierre Hars est nommé à son poste. Le mandat de ce résistant de la première heure, membre du réseau "l'Armée des Volontaires", est aussi bref que celui de ses prédécesseurs : la nomination d'Eugène Simoneau, le 30 avril 1946, y met un terme et ferme en quelque sorte la parenthèse des sous-préfets éphémères des années de guerre, puisque Simoneau restera en poste pour plus de trois ans.

Le caractère extrêmement partiel du versement 31 W apparaît de façon flagrante à l'examen de son contenu. De nombreux faits marquants de l'histoire de l'arrondissement sous l'Occupation n'y apparaissent pas : on n'y trouve, par exemple, nulle mention du passage d'Adolf Hitler à Boulogne en décembre 1940. Mais, plus modestement, la vie du service elle-même n'est guère éclairée : si certains documents l'intéressent bel et bien, ils sont parcellaires, et les seuls employés de la sous-préfecture qui apparaissent de manière récurrente dans la sous-série sont le secrétaire en chef et l'interprète. Les sous-préfets passent pour des observateurs privilégiés de la vie locale, la transmission des informations aux échelons administratifs supérieurs ayant une fâcheuse tendance à en édulcorer ou à en modifier la teneur. Mais, en l'occurrence, le versement 31 W pâtit de l'absence des dossiers d'affaires communales, qui constituent généralement une part importante des fonds de sous-préfectures. Quant aux dossiers classés par matière, beaucoup ont un caractère lacunaire.

<sup>8</sup> Le travail de reclassement en 31 W, réalisé dans le temps imparti d'un stage, n'est pas achevé. Il reste des dossiers de cette période dans les versements 1 W et 1183 W. Se reporter au répertoire pour en avoir la liste complète.

<sup>9</sup> L'arrondissement de Calais n'est créé qu'en 1962.

The image shows two historical documents side-by-side. The left document is a French identity card (Carte d'identité) for Henri Ostrowski, issued on January 15, 1943, in Boulogne-sur-Mer. It includes a photograph, a signature, and various administrative stamps. The right document is a German form titled "RENSSEIGNEMENTS SUR LE CONJOINT" (Information on the spouse), filled out for Henri Ostrowski. It contains his name, date of birth (11/1/1910), and other personal details, along with a section for children.

Carte d'identité de travailleur industriel étranger d'Henri Ostrowski, 15 janvier 1943, M 4478/2.

Leur agencement intérieur suit bien souvent un modèle unique, dicté par le mode de fonctionnement du service, compliqué par la présence des occupants. Une autorité supérieure – en l'espèce, le plus souvent, le préfet ou l'officier allemand commandant la *Kreiskommandantur* – ordonne une enquête sur un sujet donné ; le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer transmet aux maires de son arrondissement les instructions qui lui ont été données, ou élabore les siennes propres suivant les directives qu'il a reçues ; puis il collecte les réponses des maires, relançant au besoin ceux qui tardent à réagir, et en établit une synthèse, qu'il renvoie enfin à l'autorité qui a mis en branle le processus. L'intérêt de dossiers bâtis sur ce modèle dépend dans une large mesure de leur degré de complétude, lorsqu'ils sont parvenus jusqu'à nous. Bien souvent, la synthèse élaborée par les services du sous-préfet est absente, annoncée par une simple note : il appartient alors au chercheur de tenter de retrouver sa trace dans le fonds du destinataire. Les réponses des maires sont d'un intérêt variable : quelques séries complètes d'états négatifs ont été éliminées, dans la mesure où chaque document pris isolément n'avait guère de valeur historique. Se pose enfin la question de la sincérité des réponses : l'un des sous-préfets en poste à Boulogne-sur-Mer durant l'Occupation, Maurice Cuttoli, passe pour avoir minoré

de nombreux renseignements sur l'évacuation de la zone côtière, le personnel français au service des autorités allemandes, les prisonniers de guerre, les arrestations et prises d'otages, les réquisitions de toutes sortes (logements, véhicules motorisés, carburants, métaux, etc.), la surveillance des communications, la police des associations et des étrangers (nombreux recensements) ainsi que le contrôle de l'économie. L'ensemble de ces archives est communicable en vertu d'un arrêté ministériel du 29 avril 2002 instituant une dérogation générale pour la consultation de fonds d'archives publiques concernant la seconde guerre mondiale. Les archives classées étaient abusivement placées en sous-série 2 Z, puisque postérieures dans leur majorité à 1940. Le travail de reclassement a permis de leur attribuer une cotation définitive en 31 W. Une table de concordance entre anciennes et nouvelles cotes est jointe au répertoire.

#### Les fonds privés et iconographiques : collection Emile Raoust (84 J) et fonds Joseph Philippe (85 J) notamment

Les pièces privées isolées et petits fonds sont classés en sous-série 1 J, sans succession logique. Il est impossible de décrire ici l'ensemble des documents mis à la disposition du public en 2005 (1 J 2045-2073). Signalons simplement les épaves des chartiers d'Haplincourt<sup>10</sup> (1481-1854) et de Dixmude de Montbrun<sup>11</sup> (XV<sup>e</sup> s.-1855), ou les papiers de plusieurs familles de Saint-Omer (1663-1840) et de Saint-Pol (1559-1879), fruits d'acquisition parfois anciennes mais traitées cette année seulement.

Les documents qui constituent la collection Emile Raoust ont été donnés en 2003, à l'occasion de la liquidation de la librairie Raoust, à Lille, et avant l'une des ventes publiques ayant abouti à la dispersion de cette collection exceptionnelle. De vifs remerciements doivent être adressés aux organisateurs de ces ventes qui ont évité des contentieux en enlevant des enchères des documents qui auraient été revendiqués, en raison de leur provenance initiale, par les responsables des collections publiques. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un fonds, mais d'un ensemble de pièces très disparates, manuscrites ou imprimées, parfois regroupées par dossiers, ayant appartenu à divers collectionneurs avant d'aboutir entre les mains du libraire. L'ensemble étant entré en vrac, sans aucun inventaire, il n'a pas toujours été possible d'identifier les collectionneurs d'origine, mais on en connaît au moins deux, grâce aux documents eux-mêmes : Albert Croquez et Justin Deschamps de Pas. Le premier est l'auteur d'une *Histoire de Lille* publiée en 1935-1939 par la librairie Emile Raoust. Le second est l'auteur, notamment, des *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer*, ouvrage publié par la Société des Antiquaires de la Morinie, dont il fut pendant longtemps le secrétaire général<sup>12</sup>. En dehors des circonstances de l'acquisition, qui expliquent leur appartenance à la même sous-série, les pièces qui composent la collection Emile Raoust ne présentent qu'un seul point commun : elles concernent exclusivement des localités du Pas-de-Calais, en l'occurrence 148 communes principalement situées dans les régions de Saint-Pol, Saint-Omer et Boulogne (ou tout au moins des familles originaires du Pas-de-Calais quand il s'agit de biens situés ailleurs, dans le Nord et en Belgique). Pour le reste, elles offrent une extrême diversité. L'ensemble couvre la période 1372-1891, et principalement l'Ancien Régime – le parchemin le plus ancien (1372) est un dénombrement de fief situé à Locon. Les archives d'origine seigneuriale<sup>13</sup> (titres de propriété, comptes, cueilleurs, rapports et dénombrements) représentent la partie la plus

volumineuse (et la plus intéressante) de la collection, même si l'on peut regretter l'absence presque complète de plans et de terriers. Il faut signaler également l'existence de quelques documents plus rares et plus curieux : quelques diplômes universitaires des années 1843-1847, des dissertations d'histoire<sup>14</sup>, une brochure de colportage imprimée en 1785 et surtout une petite collection (60 pièces) de signatures autographes des préfets de France des années 1800-1816.

Né à Lille en 1902, dans une famille de la grande bourgeoisie catholique, Joseph Philippe fait toute sa carrière d'architecte à Saint-Omer. Son diplôme obtenu en 1930, il collabore pendant dix ans avec le grand architecte bénédictin, dom Paul Bellot, alors établi à l'abbaye de Wisques, et participe, après guerre, à l'œuvre de reconstruction. Durant les Trente Glorieuses, l'activité du cabinet est multiforme. Les constructions industrielles – pour la Verrerie-Cristallerie d'Arques notamment – et commerciales, les équipements municipaux tels que mairies, écoles et églises, alternent avec des monastères et des bâtiments scolaires pour des communautés et des institutions religieuses, des réalisations privées, etc. Philippe se consacre aussi au logement social, à la construction d'ensembles pavillonnaires en accession à la propriété pour la société *Chacun chez soi*. Le fonds est entré aux archives à la mort de l'architecte survenue en 2000. Des tris importants ont été effectués en accord avec la famille. Les dossiers relatifs au domaine religieux ont tous été conservés car l'architecture sacrée constitue le champ de prédilection du bâtisseur et porte l'empreinte de ses relations privilégiées avec dom Bellot. Les autres chantiers ont été échantillonnés. La mise à disposition du public n'interviendra qu'au début de 2006, les cotes n'ayant pas encore été attribuées définitivement.



Abbaye bénédictine de Keur Moussa (Sénégal) fondée par Solesmes en 1963, 85 J (cote provisoire).

Les documents iconographiques isolés sont le plus souvent rangés dans les multiples sous-séries Fi afin de tenir compte des spécificités de conservation propres à ces fonds. 446 pièces sont entrées dans les collections cette année. Signalons un plan de Wizernes daté de 1615 (3 Fi 691), des cartes postales allemandes sur la guerre 1914-1918 dans le Pas-de-Calais, un album de 90 photographies prises pendant la seconde guerre mondiale à Calais (4 Fi 3870) et un ensemble de clichés et plans de fouilles archéologiques des années soixante-dix (Aix-Noulette, Avion, Barly, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Dainville, Cormettes et Willerval).

Gageons que le récolement des archives du site de Dainville dévoilera des richesses et augurera de nouveaux chantiers pour les années à venir...

Frédérique Desmet, Jean-Marc Dissaux, Olivier Muth et Patrick Wintrebert



Si les Soviétiques gagnaient la guerre ! *Katyn partout*, publication du bureau central de presse et d'information, 1943, 31 W 8. La couverture fait référence au massacre de 4 500 officiers polonais, en avril 1940, par les Soviétiques. Les Allemands découvrent l'exécution en avril 1943 et en font une arme de propagande pour affaiblir la coalition alliée.

le recensement du bétail régional afin d'éviter des réquisitions excessives. Un tel fait mériterait d'être confirmé et n'est sans doute pas isolé, qu'il soit avéré ou non. Une fois ces réserves faites, le chercheur pourra toutefois trouver



Plan de Wizernes, 1615, 3 Fi 691. Une mention dorsale indique qu'il a été levé à la demande des magistrats de Saint-Omer et diverses indications laissent penser que des travaux d'élargissement de l'Aa étaient prévus. Il n'est sans doute pas téméraire de rapprocher la confection de ce plan des efforts menés par Saint-Omer depuis 1610 pour désensabler la ville et relancer le commerce fluvial via un nouveau canal la reliant à Gravelines.

<sup>10</sup> Seigneurie appartenant successivement aux familles Habarcq, Béthencourt puis Wasservas, alliées aux Boulogne et aux Reffin.

<sup>11</sup> Concerne les seigneuries de Widehem et de Wicquinghem ainsi que des papiers des familles d'Isques, Vidart de Saint-Clair et Dixmude de Hames.

<sup>12</sup> Sur la vie et les travaux de Justin de Pas, voir l'article de l'abbé Georges Coolen dans le bulletin de cette société, tome XV, p. 766-794.

<sup>13</sup> Les archives provenant des comtes de Saint-Pol et des princes d'Epinoy constituent la partie la plus précieuse de la collection, dans la mesure où les archives départementales n'en possédaient jusqu'à présent que quelques pièces isolées (1 J 1152, 1278, 1801), l'essentiel de ce fonds étant conservé aux archives départementales du Nord, sous les cotes B 17143-17303, et un autre ensemble, plus modeste, dans la sous-série 18 J des archives départementales de la Somme.

<sup>14</sup> Série de onze dissertations portant sur l'histoire politique des règnes de Louis XIV et de Louis XV, rédigées en 1869 par Georges Vallée, futur député de l'arrondissement de Saint-Pol (1900-1910), alors qu'il était élève en classe de rhétorique.

# Fermeture du Centre Mahaut-d'Artois à Dainville du 28 novembre 2005 au 31 janvier 2006

En raison de la réinformatisation en 2006 du service qui ne pourra se réaliser sans un nouveau récolement général des fonds et collections du centre Mahaut-d'Artois, ainsi que des travaux de transformation de la salle de lecture qui seront réalisés parallèlement afin d'améliorer les conditions de travail du personnel d'accueil du public et de garantir la sécurité des documents, la salle de lecture des Archives départementales à Dainville sera fermée au public du 28 novembre 2005 au 31 janvier 2006.

Néanmoins, afin de ne pas pénaliser les usagers, les communications de documents conservés à Dainville auront lieu au centre Georges-Besnier (Arras, 12 place de la Préfecture) dans les conditions suivantes :

- 8 places seront attribuées dans la salle de lecture d'Arras aux lecteurs consultant habituellement à Dainville.
- Ces places seront réservées au moment de la commande des documents qui aura lieu au plus tard la veille du jour de consultation avant 15 h et au plus tôt une semaine avant ce jour.
- Les places seront systématiquement réaffectées à d'autres usagers si le lecteur qui a effectué la réservation n'en a pas pris possession à 10 h.
- Chaque lecteur aura la possibilité de commander au maximum 7 documents par jour. En cas de faible fréquentation de la salle, le nombre d'articles communicables pourra être porté à 10.

En raison de leurs dimensions, de leur fragilité ou de l'impossibilité de transporter les fichiers spécifiques à la recherche, seront exclus de la communication pendant toute la durée de la fermeture du centre Mahaut-d'Artois les cartes et plans, les plans cadastraux, les documents figurés, le trésor des chartes des comtes d'Artois (série A) et les ouvrages des bibliothèques historique et administrative (sauf si le lecteur en connaît déjà la cote).

Par ailleurs, les prêts des bobines de microfilms aux particuliers et entre dépôts d'archives seront suspendus dès novembre 2005. Ce service rendu aux usagers reprendra courant février 2006.

Rappelons au public que la salle de lecture du centre Georges-Besnier à Arras est ouverte du lundi au vendredi inclus, de 9 h à 17 h en continu. Aucun document ne pourra être commandé en salle entre 11 h 30 et 13 h 30.

Pour toute information complémentaire, le public est invité à contacter les Archives départementales par téléphone au 03.21.71.10.90 (Dainville) ou 03.21.21.61.90 (Arras).

Liste de tirage au sort des conserits, canton de Boulogne-sur-Mer, 1841, 1 R 5017.  
Noter la présence d'Auguste Mariette à l'avant-dernière ligne.

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90  
 Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Éric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET  
 Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation / Impression : Imprimerie SENSEY - Saint-Laurent-Blangy  
 Tirage : 2500 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2005 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2005

**ABONNEMENT**  
A reproduire sur papier libre

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Prix : 2 € à l'unité  
ou 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :  
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09